

# Des examens de compétences : De Block rassure les médecins

Plusieurs médecins nous ont contactés, inquiets. « La ministre va contrôler que nous sommes toujours compétents pour effectuer nos soins. On va passer des sortes d'examens. On a eu notre diplôme, on a fait de longues études, on suit des colloques... Que veut-elle de plus ? », s'est insurgé l'un d'eux.

Mais, la ministre de la Santé Publique Maggie De Block se veut rassurante. Ils ne devront passer aucune épreuve et ne seront pas interrogés sur leurs connaissances.

## UN LISTING DES FORMATIONS

« Il n'y aura aucun examen à passer pour prouver qu'on est compétent dans tel ou tel domaine. C'est une mauvaise compréhension du projet de loi relatif à la qualité de la pratique des soins de santé », nous détaille Florent Baudewyns, porte-parole de la ministre. « Le médecin devra constituer un portfolio pour prouver qu'il tient ses connaissances à jour, de préférence sous forme électronique. Il reprendra toutes les formations qu'il effectue et tous les colloques auxquels il assiste. Cela permettra de montrer qu'il continue à se former. Chose qui

est demandée à tous les médecins et qu'ils appliquent déjà tout naturellement ».

Ce système sera aussi avantageux pour les praticiens puisqu'ils pourront mettre à jour leurs compétences. « Ainsi, un chirurgien qui s'est formé pour les interventions par endoscopie, pourra informer ses confrères et patients de ses nouvelles compétences ».

La ministre De Block rejette aussi les arguments concernant une police médicale. « Il est impossible de surveiller tout le monde. Dans le cas d'une plainte d'un patient, un contrôle aura lieu et dépendra de la Commission de contrôle. Le portfolio sera l'un des éléments qui permettront d'évaluer l'aptitude du professionnel des soins de santé », conclut son porte-parole.

L'association Belge des Syndicats Médicaux rassure aussi. « Les inquiétudes actuelles sont erronées, il n'y aura aucun examen de compétences. Mais nous nous inquiétons de voir qu'il n'y a aucun système ou autre juridiction qui permettra aux médecins de s'opposer aux contrôles et à leurs résultats », affirme Marc Moens de l'Absym. ●

ALISON VERLAET